

# Vous êtes affilié à la CGSLB et vous travaillez dans le secteur de la chimie? Vous avez droit à la prime syndicale !

## Conditions :

- Avoir travaillé **dans le courant de l'année 2019** dans une entreprise qui ressort de la commission paritaire pour les employés de l'industrie chimique (CP 207).
- Dans le courant de l'année 2020, être affilié à la CGSLB et au moment du paiement être en ordre de paiement de la cotisation syndicale.

## Période de référence :

01/01/2019-31/12/2019

## Montant

125,00 €

## Païement :

Le paiement sera effectué à partir du 01/01/2021 jusqu'au 31/03/2021 par le service primes de la CGSLB.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

